

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET D'AFFILIATION

### PREAMBULE

«**Amisupporters.info**» est un site Internet édité par, et à la propriété de, Monsieur **Sébastien Blaise**, domicilié à Saint Ouen de Thouberville (27310) France, enregistré comme Auto Entrepreneur sous le numéro 531 986 933.

La mission principale de «**Amisupporters.info**» est de rechercher, former, accompagner, rémunérer des Prestataires.

Monsieur **Sébastien Blaise** intervient donc en tant qu'intermédiaire dans les rapports entre le Client Final et les Prestataires.

### DEFINITIONS

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans la définition figurant au présent paragraphe.

Prestataire(s) : désigne toute(s) personne(s) physique(s), éligibles au statut d'Auto Entrepreneur (France) ou d'Indépendant à titre complémentaire (Belgique), intéressées pour exercer une activité à titre accessoire de correspondant sportif local, dont le rôle sera d'envoyer des informations sportives en temps réel au Client Final.

Client Final : désigne la société ayant fait appel à Monsieur **Sébastien Blaise**.

### ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales sont accessibles sur le site <http://www.amisupporters.info> et sont transmises en pièce jointe lors de l'envoi d'un e-mail d'information ayant pour objet « Correspondant sportif – Inscription », détaillant la procédure pour s'inscrire sur le site du Client Final. Elles pourront également faire l'objet d'envois ponctuels par e-mail dans les cas le nécessitant.

Toute inscription effectuée par le Prestataire sur le site du Client Final, désignant «**Amisupporters.info**» comme Agent / Superviseur sur le formulaire prévu à cet effet, suppose l'acceptation du Prestataire, sans restriction ni réserve, aux présentes Conditions Générales.

Il est entendu que les dispositions des Conditions Générales ne créent pas un contrat de fournisseur, une entreprise conjointe, une agence, une franchise, une relation de représentation commerciale ou un lien employeur / employé entre Monsieur **Sébastien Blaise** et le Prestataire.

Les présentes Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications, que vous êtes réputées avoir acceptées à chaque nouvelle mission que vous vous proposez de réaliser. Il est rappelé qu'il appartient aux Prestataires de consulter aussi souvent que nécessaire les Conditions Générales.

En cas de refus des modifications des Conditions Générales, vous pouvez adresser conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004, dite Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN), un e-mail à Monsieur **Sébastien Blaise** à l'adresse e-mail suivante : [resiliation@amisupporters.info](mailto:resiliation@amisupporters.info)

Vous ne pourrez alors plus postuler à l'activité de correspondant sportif au sens du présent contrat, au profit du Client Final, dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales.

## **ARTICLE 2 : SERVICES PROPOSES**

La prestation proposée et la possibilité qui vous est offerte de postuler, ne constitue en aucun cas une loterie, un jeu concours, ou tout autre concours aléatoire.

Le site Internet «**Amisupporters.info**» vous offre la possibilité de postuler à une activité de correspondant sportif local au profit du Client Final, par le biais d'un formulaire de candidature présent sur la page d'accueil du site.

Les conditions requises pour devenir correspondant sportif local sont:

- Etre majeur(e) selon la loi de votre pays de naissance ;
- Résider en France métropolitaine, en Belgique ou en Allemagne;
- Avoir des notions en langue anglaise ;
- Etre éligible au statut de « Freelance » dans votre pays de résidence;

«**Amisupporters.info**» s'engage à accompagner le candidat, notamment en lui donnant toutes les informations utiles et pratiques, afin d'optimiser ses chances de passer avec succès le test d'aptitude présent sur le site du Client Final. Toutefois, Monsieur **Sébastien Blaise** se réserve le droit de ne pas donner suite aux candidatures qui ne correspondent pas aux besoins du Client Final, notamment en ce qui concerne la répartition géographique.

Il est également convenu et accepté que le Client Final est le seul décisionnaire dans l'acceptation ou le refus d'un candidat proposé à l'inscription sur son site Internet, et en aucun cas la responsabilité de Monsieur **Sébastien Blaise** ne pourra être mise en cause en cas de refus de la part du Client Final.

Le candidat Prestataire accepte que le Client Final n'ait pas à motiver son choix de refus.

Une fois l'inscription du Prestataire effectuée et validée par le Client Final, Monsieur **Sébastien Blaise** ne pourra en aucun cas être tenu responsable des décisions prises directement par le Client Final envers le Prestataire. Le Prestataire devra s'adresser donc directement au Client Final pour toute réclamation.

**Le Prestataire s'engage à fournir la Prestation pour laquelle il s'est engagé, à titre exclusif, au profit du Client Final.**

### **ARTICLE 3 : NATURE DES PRESTATIONS**

Aucune prestation n'est imposée au Prestataire. Celui-ci gère son activité de façon totalement autonome et ne se positionne que sur les prestations de son choix, selon ses disponibilités, ce qui exclut tout lien de subordination.

En aucun cas, et en application des dispositions du Code du travail, la prestation réalisée par le Prestataire ne constitue un contrat de travail ou bien un contrat d'intérim.

Toutes les documentations nécessaires au bon accomplissement des prestations sont disponibles sur le site du Client Final.

### **ARTICLE 4 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Prestataire cède au Client Final, à titre exclusif et sans réserve, l'ensemble de ses droits patrimoniaux d'auteurs (droit de diffusion, droit de reproduction, droit d'adaptation, droit d'exploitation) pour la prestation réalisée, pour toute la durée légale de ses droits d'auteur, pour tout support existant ou à venir, et pour le monde entier.

### **ARTICLE 5 : GARANTIE D'EVICITION**

Le Prestataire s'engage à ne fournir que des contenus originaux au Client Final, et donc à ne pas copier, pour tout ou partie, tout reporting qui serait fait par des tiers au profit de concurrents.

A défaut, tout contenu fourni sera illicite, et justifiera la résiliation immédiate au tord exclusif du Prestataire, dans les conditions de l'article RESILIATION, de toute engagement, nonobstant toute poursuite pénale pour le délit de contrefaçon, et tout préjudice que pourrait subir le Client Final.

## ARTICLE 6 : TARIFS DES PRESTATIONS

Le prix unitaire d'une prestation réussie au profit du Client Final est de 45 EUR.

## ARTICLE 7 : BONNE EXECUTION DES PRESTATIONS

Le paiement de la prestation est subordonné à l'accord du Client Final, qui vérifiera si la prestation réalisée est conforme.

Une prestation conforme, est une prestation qui est notamment, sans erreur de transcription, complète, et reflétant fidèlement le score de l'événement, chronologiquement, ainsi que les faits de jeu de l'événement couvert.

Si la prestation réalisée n'est pas conforme, le Client Final pourra opérer une retenue sur le paiement au titre de pénalités d'inexécution.

Les différents paliers de retenues possibles sont 20%, 50%, 100%.

Chaque retenue éventuelle sera argumentée par le Client Final, les faits et conditions pouvant entraîner une retenue étant exposés clairement dans les différentes documentations présentes sur le site du Client Final.

- Dans le cas d'une retenue de 20%, le prix de la prestation est de 36 Euro.
- Dans le cas d'une retenue de 50%, le prix de la prestation est de 22.50 Euro.
- Dans le cas d'une retenue de 100%, le prix de la prestation est nul

Il est rappelé qu'en aucun cas Monsieur **Sébastien Blaise** n'intervient dans l'appréciation de la prestation exécutée. Seul le Client Final décide de la parfaite exécution de la prestation.

En conséquence, aucune contestation ou demande de paiement ne pourra être intentée à l'encontre de Monsieur **Sébastien BLAISE** par le Prestataire.

## ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le remboursement des frais engagés, qui ne se fera que sur justificatif, par le Prestataire pour une prestation effectuée répond uniquement des deux catégories suivantes :

Les frais de transport, dont le remboursement, calculé sur la base de 0,15 centime d'euro par kilomètre, plus l'éventuel prix du péage autoroutier, est plafonné à 10 euros. La distance retenue, est celle indiquée par le site <http://maps.google.fr> comme étant la plus courte distance entre l'adresse de résidence actuelle du Prestataire et le lieu de l'événement à couvrir, arrondie au kilomètre le plus proche.

Les frais d'accès (billet d'entrée), dont le remboursement est plafonné à 15 euros. Le prix devant apparaître clairement sur le billet d'entrée.

Sur chaque justificatif devra figurer la date et le lieu de la Prestation réalisée. A défaut, aucun remboursement des frais ne pourra être opéré.

Ponctuellement, avec accord entre les parties, le plafond de remboursement pourra être réévalué pour certaines prestations.

**En cas de prestation incomplète ou erronée, le Prestataire est informé que le remboursement des frais sera réalisé.**

## **ARTICLE 9 : FACTURATION ET PAIEMENT**

En contrepartie des prestations exécutées, Monsieur **Sébastien BLAISE** versera les sommes dues au Prestataire, tels que prévus dans les présentes Conditions Générales. Ces montants s'entendent hors taxes. Le Prestataire devra obligatoirement être soumis à la Franchise de TVA.

Afin d'éviter au Client Final d'avoir à s'occuper du paiement des sommes dues au Prestataire, Monsieur **Sébastien BLAISE** gère, en son nom mais pour le compte du Client Final, le paiement des sommes dues, ce que le Prestataire reconnaît et accepte expressément.

Les factures, accompagnées des justificatifs nécessaires au remboursement des frais, devront être adressées par le Prestataire à l'adresse e-mail suivante : [facturation@amisupporters.info](mailto:facturation@amisupporters.info), au plus tard huit jours après l'évaluation de la Prestation par le Client Final.

Chaque facture devra préciser avec exactitude, la date et le lieu de la prestation réalisée.

Le règlement des factures se fera à 30 jours fin de mois, à compter de la date de réception de la facture, exclusivement par virement bancaire, sous réserve que les fonds nécessaires au paiement des Prestataires soient versés par le Client Final sur le compte bancaire de Monsieur **Sébastien BLAISE**. La responsabilité de Monsieur **Sébastien BLAISE** ne saurait être engagée en cas de défaillance du Client Final ou dans le cas d'informations bancaires erronées fournies par le Prestataire.

Dans l'hypothèse où le Prestataire ne réclamerait pas le versement des sommes dues dans les 12 mois suivant le 1er appel à Facture, le Prestataire sera réputé avoir abandonné sa créance vis-à-vis de Monsieur **Sébastien BLAISE**.

Tous les frais bancaires liés au règlement des factures sont à la charge de Monsieur **Sébastien Blaise, dans la limite des frais exigibles à toute transaction bancaire réalisée en France, en Belgique ou en Allemagne.**

**Aucun virement ne pourra être opéré vers un compte hors de France, Belgique ou Allemagne.**

Il est rappelé au Prestataire qu'il lui appartient de déclarer, auprès de l'administration fiscale, la rémunération qu'il percevra. Le Prestataire déclare et garantit à cet égard, qu'il a procédé et procèdera à ses frais et sous sa seule responsabilité, à l'ensemble des démarches administratives le concernant auprès des administrations concernées (notamment administrations fiscale et sociale, incluant les organismes de recouvrement des cotisations sociales et de protection sociale).

La responsabilité de Monsieur **Sébastien Blaise** ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, notamment en raison du non respect ou de la mauvaise exécution de ces obligations par le Prestataire.

## **ARTICLE 10 : RESILIATION**

Dans l'hypothèse où le Client Final viendrait à mettre un terme à sa relation avec Monsieur **Sébastien Blaise** ou avec le Prestataire, il est expressément convenu que les présentes Conditions Générales deviendraient inopérantes.

**Le Prestataire pourra résilier son engagement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [resiliation@amisupporters.info](mailto:resiliation@amisupporters.info), moyennant un préavis de trente (30) jours.**

**Toute prestation réalisée dans ce délai sera rémunérée conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.**

**En cas de liquidation judiciaire du Client Final, les Conditions Générales ne seront plus applicables, et chacune des parties retrouvera son entière liberté.**

**Il appartiendra alors au Prestataire de déclarer sa créance conformément à la législation applicable.**

**Dans l'hypothèse où le Prestataire ne respecterait pas son obligation d'exclusivité envers le Client Final, l'engagement du Prestataire sera résilié de plein droit, sans indemnité, et toute prestation non encore payée sera retenue au titre d'indemnité contractuelle.**

## **ARTICLE 11 : LITIGE**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des Conditions Générales est soumis au droit français.

**EN CAS DE LITIGE COMPETENCE EXCLUSIVE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX DE ROUEN,**

